

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre 2014

PRESENTS : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Patrice DELAVALLADE, Pascal DELAVERGNAS, Alan BROOKE, Sylvain BREGEON, Hervé DAUCHY.

ABSENT EXCUSE : Rudolph WIJBURG.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 12 décembre 2014, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Columbarium,
- Subvention amendes de Police,
- Adhésion CNP 2015,
- Adhésion CDAS-CNAS 2015,
- Paiement 1er loyer des logements des écoles,
- Convention de servitude avec le SDE 24,
- Droit de préemption,
- Contrat Madame TERREFOND,
- Intervenant éveil musical,
- Convention halle des sports avec la Communauté de Communes du Haut Périgord,
- Convention "Gazpar",
- Travaux de réparation couverture Eglise,
- Questions diverses.

1/ COLUMBARIUM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que la Commune garde dans le columbarium une case libre afin de la mettre à disposition des familles qui le souhaitent et qui sont en attente de sépulture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte de mettre à disposition des familles une case temporaire au columbarium.

2/ SUBVENTION AMENDES DE POLICE,

Suite à la délibération n° 2014-59 du 21 octobre 2014 concernant la mise en place d'un sens unique autour de l'école primaire, Monsieur le Maire indique que ce projet s'inscrit très clairement dans une problématique sécuritaire vu que plus de la moitié des enfants sont véhiculés de façon individuelle par leur famille. Il s'ensuit que la voirie afférente à l'école Primaire n'est plus à même de supporter ce va-et-vient.

Il y a donc lieu de solliciter le Conseil Général de la Dordogne pour une subvention au titre du reversement du produit des amendes de police 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mener à bien ce dossier.

3/ ADHESION CNP 2015,

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il donne lecture du contrat adressé par CNP Assurance.

4/ ADHESION CDAS-CNAS 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique territoriale placé auprès du centre de gestion. Il donne lecture des statuts de l'organisme. Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne,

5/ PAIEMENT 1ER LOYER DES LOGEMENTS DES ECOLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a procédé à la réhabilitation de deux logements aux écoles de BUSSIERE-BADIL. Pour ce faire, par délibération en date du 4 juin 2010 le Conseil Municipal a accepté de signer un bail à réhabilitation avec la Communauté de Communes du Périgord Vert Granitique.

Aujourd'hui, il est nécessaire de demander à l'Etude de Maître FERCOQ à Nontron, de finaliser les baux correspondants avec une date d'effet au 15 octobre 2014 et de fin au 15 janvier 2041.

Il ajoute également, qu'à la signature des actes, la Commune versera à la Communauté de Communes du Haut Périgord un premier loyer d'un montant de 30 685, 92 € suivi de 104 échéances trimestrielles de 2 043, 78 € et d'une dernière échéance de 2 043, 33€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de signer avec la Communauté de Communes du Haut Périgord un bail à réhabilitation et en parallèle un bail à usage d'habitation comme décrit ci-dessus.

6/ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDE 24,,

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne électrique de la parcelle section C n°577, réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne ont occasionnés un passage de lignes souterraines sur le domaine communal. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte administratif correspondant à la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

7/ DROIT DE PREEMPTION,,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de Monsieur Rénaud VALOGNES, Expert-Comptable à ANSIN-SAINT-AUBIN (62) chargé de rétrocéder les parts des associés de la SCI LA TONNELLE BADIL à Messieurs VINCENT Michel et Philippe et sollicitant la mainlevée du droit de préemption. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal décide : De la mainlevée du droit de préemption et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

8/ CONTRAT MADAME TERREFOND,

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération n° 2014-70 du 21 octobre 2014 précisant que le contrat à durée déterminée dont bénéficie Madame Claudine TERREFOND depuis de nombreuses années doit faire l'objet d'une régularisation en transformant son CDD en Contrat à durée Indéterminée. Il indique que les divers contrats de Madame Claudine TERREFOND étaient basés sur 50 heures de travail par mois mais qu'aujourd'hui, vu la réforme des rythmes scolaires, il y a lieu de revoir ce nombre d'heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ D'établir un Contrat à durée indéterminée à compter du 1er janvier 2015 basé sur 60 heures par mois,

9/ INTERVENANT EVEIL MUSICAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le prestataire privé qui intervenait lors des Temps d'Activités Périscolaire ne peut plus assurer ses fonctions.

Il annonce qu'un autre prestataire intervient depuis la mi-novembre dans les écoles pour un coût de 40€ par séance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ autorise l'intervention de Monsieur BOURSRY à l'école Maternelle les vendredis et l'Ecole primaire les lundis.

10/ CONVENTION HALLE DES SPORTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande faite par le Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Busserolles souhaitant occuper la halle des sports de la Commune. Cette occupation se fera les mercredis pendant les temps scolaires et ponctuellement avec demande écrite auprès de Monsieur le Maire lors des vacances scolaires.

Jocelyne LETURGIE demande que soit rajouté dans la convention que le nettoyage doit être fait à chaque utilisation

Après lecture de la convention, *Catherine PEROUX* demande que soit revu l'article 7 et notamment le chapitre concernant l'électricité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

11/ CONVENTION "GAZPAR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que GRDF, (Gaz Réseau Distribution France), a obtenu l'aval pour lancer le déploiement généralisé du compteur communicant gaz pour les particuliers dénommé GAZPAR. Cette infrastructure permettra de développer la satisfaction des clients, et les rendre acteurs de la maîtrise de l'énergie pour la mise à disposition, au quotidien, des consommations de gaz naturel. Elle permettra en outre

une facturation systématique sur index réel des consommations, sans dérangement des clients et avec une fiabilité accrue. D'un point de vue technique la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

1/Le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients.

2/L'installation sur un point haut de concentrateur, une antenne permettant la communication des index de consommations gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de GrDF.

L'objet de la convention consiste à procéder à une étude pour retenir le site adapté pouvant héberger un concentrateur sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec GrDF pour l'étude de la mise en place de GAZPAR.

12/ TRAVAUX DE REPARATION COUVERTURE EGLISE,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remettre des tuiles qui ont glissés du toit de l'Eglise car il y a des infiltrations d'eau importante. Il donne lecture du devis établi par Monsieur DELAVERGNAS Pascal. Le montant total TTC du devis s'élève à : 575 €. Le conseil Municipal valide le devis. (M. DELAVERGNAS n'a pas pris part au vote)

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

13/ PROPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de s'exprimer, comme toutes les Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Périgord, sur la proposition des transferts de charges définies par la C.L.E.C.T. Il propose au Conseil Municipal de valider les transferts de charges comme indiqué dans l'annexe (distribuée en amont) afin de valider les attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges,

14/QUESTIONS DIVERSES.

- ✓ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur Raymond ROUDY a démissionné de délégué pour représenter le Tribunal au sein de la commission de révision de la liste électorale de la Commune. Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance a décidé de nommer Madame Hélène BELLY.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 31 mars 2014, un mobil-home cassé a été abandonné sur la Départementale n°3 à la sortie du Bourg de Bussière-Badil vers le village "le Montouleix". Dans l'urgence, les services municipaux ont dû déplacer le mobil-home à l'aide d'engins spécifiques. Il annonce également qu'il avait déposé une plainte le 22 avril 2014 à la gendarmerie de Piégut-Pluviers qui, lui a demandé, de bien vouloir évaluer le coût du préjudice. Celui-ci s'élève à 300€. Il indique que les propriétaires du mobil-home ont réglé cette somme par chèque.
- ✓ Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le bulletin municipal sortira à la fin-janvier. Catherine PEROUX propose de donner des photos de la foire aux fruits d'automne.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent de la commune au sein de l'Office du Tourisme Intercommunal. Madame Catherine PEROUX pose sa candidature. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- ✓ Monsieur le Maire fait un bref compte rendu du conseil communautaire du 11 décembre 2014, il informe également qu'une réunion a eu lieu aux écoles pour faire le point sur les Temps d'Activités Périscolaire. Cette réunion est à l'initiative du comité de pilotage cependant, certaines personnes ont regretté ne pas avoir été conviés et lui ont fait savoir. Il termine en annonçant qu'il a reçu l'architecte de l'ATD afin de faire une étude pour la réhabilitation de la Halle des sports.
- ✓ Colette MOUSNIER demande si la réhabilitation du pont de Tartou est programmée ? Monsieur le Maire lui indique qu'une réunion concernant les orientations budgétaires aura lieu fin janvier début février. Elle fait part également d'une demande pour un ralentisseur au lieu-dit Tartou. Monsieur le Maire répond que hors agglomération ce n'est pas autorisé.

- ✓ Patrice DELAVALLADE et Catherine PEROUX exposent au Conseil Municipal un compte rendu succinct sur les énergies renouvelables. L'objectif du Parc est de favoriser le développement des énergies renouvelables (installations solaires photovoltaïques sur bâtiments publics etc...).
- Les employés du Parc sont disponibles pour accompagner les élus dans la prise en compte des enjeux environnementaux auxquels sont confrontées les collectivités, le Parc propose un programme de sessions d'information et d'échanges : les sessions du Développement Durable. Monsieur le Maire propose un rendez-vous avec le conseiller énergie afin qu'il fasse une étude. Autres objectifs, soutenir le projet de réintégration de la moule perlière. Cette moule vit dans les rivières d'excellente qualité telle que Haute-Dronne en Périgord-Limousin, qui abrite une des populations les plus denses de France. Un inventaire en 2005 a montré que la Dronne hébergeait plus de 15 000 individus, plus grosse population française. Aussi, le Parc naturel régional, en priorisant ses actions sur la qualité de l'eau et grâce à son territoire classé NATURA 2000, a saisi l'opportunité de répondre à un projet européen, qui vise à contribuer à la protection de la Moule perlière. En voie de disparition, un vaste programme européen, sur six ans, de 6 millions d'euros a été engagé sur la zone Natura 2000 du Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin pour tenter de la préserver.
- ✓ Sylvain BREGEON demande à Monsieur le Maire s'il y a eu une avancé sur le dossier compétence scolaire avec la Communauté de Communes du Haut Périgord. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant et que la prochaine réunion aura lieu courant Janvier
- ✓ Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Patrick BERNARD pour l'accueil qu'il a réservé aux enfants de l'école primaire de Bussière lors d'une exposition d'autogyre ainsi que pour le dossier photo qu'il a réalisé.

La séance est levée à 22h35